

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 35 (1943)
Heft: 11

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

35^{me} année

Novembre 1943

N° 11

Problèmes d'alimentation en temps de guerre.

Par *Fritz Gmür*.

Lorsque le collègue Fritz Gmür, ancien membre du comité directeur de la Société suisse des fonctionnaires postaux, accepta il y a quelque temps un poste de collaborateur pour les questions ouvrières au sein de l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation, nous avons convenu avec lui qu'il nous fournirait un article, aussi détaillé que possible et débordant le cadre des généralités, sur notre situation alimentaire et le rationnement, article pour la rédaction duquel il était particulièrement qualifié du fait de ses contacts avec le monde ouvrier et les autorités de l'économie de guerre. Nous sommes heureux de pouvoir consacrer à ce travail un numéro entier de la « Revue syndicale ». Il permettra à nos lecteurs et à toutes les personnes que cela intéresse de se faire une idée exacte de notre régime de pénurie et des mesures qui sont prises pour y remédier. R.

Voici plus de quatre ans que nous vivons sous le régime de l'économie de guerre. Les conséquences n'en ont pas été les mêmes pour les salariés et les employeurs. Cependant, les mesures concernant l'alimentation de guerre touchent tout le monde. Il semble donc opportun de jeter un rapide coup d'œil sur les mesures tendant à réglementer la production et l'emploi des denrées alimentaires et, au début de la cinquième année de guerre, de faire le point.

I. Notre approvisionnement en denrées alimentaires.

1. Mesures préventives.

Nos autorités ont commencé très tôt à prendre les mesures destinées à prévenir les difficultés de ravitaillement pouvant être engendrées par une guerre éventuelle: preuve en soit la loi sur les blés, du 7 juillet 1932, stipulant la constitution d'une réserve permanente d'au moins huit mille wagons de céréales panifiables, ce qui devait correspondre aux besoins de deux à trois mois sous